

Comité européen des régions

Rapport annuel de l'Union européenne sur l'état des régions et des villes

Fiche d'information 2026

L'Europe peut-elle devenir plus forte à l'échelle du monde si elle affaiblit sa cohésion interne?

C'est dans ses territoires que l'Europe puise la force qu'elle affiche face au reste du monde et qui dépend de la cohésion, de la résilience et de la vigueur démocratique de ses régions et de ses villes, lesquelles, face à l'instabilité géopolitique et à l'enchevêtrement des défis, mobilisent le potentiel local, nourrissent la compétitivité, renforcent la résilience et préservent la vie démocratique.

Or, le cadre financier pluriannuel qui est proposé risque de saper les fondements mêmes du projet européen en se détournant de l'équilibre entre compétitivité et cohésion qui constitue depuis longtemps la marque de l'Union. Son architecture centralisée limite la participation des régions, affaiblit la politique de cohésion et creuse les disparités entre territoires.

Thermomètre des régions

La croissance n'a pas toujours été synonyme de progrès sur le terrain de l'emploi ni en matière sociale, tandis que le vieillissement de la population reste la problématique la plus prégnante.

1/2 Une région sur deux a enregistré une augmentation de la pauvreté ou de l'exclusion sociale

95% Dans 95 % des régions, la pression liée au vieillissement s'est accentuée

1/2 Plus de la moitié des régions ont connu une dégradation ou une stagnation de la situation sur le marché du travail

Ce que les régions et les villes demandent

- Préserver la politique de cohésion pour toutes les régions
- Sanctuariser juridiquement les partenariats avec les régions (évaluations de la gouvernance à plusieurs niveaux, clause de subsidiarité pour les plans PNR)
- Appliquer le principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion» dans tous les programmes de l'Union
- Appliquer des analyses d'impact territorial et des vérifications au niveau régional à l'intégralité du budget de l'Union

Les régions et les villes demandent que le CFP 2028-34 soit fixé à 1,27 % du PIB de l'Union (à l'exclusion des 150 milliards d'euros de remboursements de la dette contractée au titre de NextGenerationEU), comme le préconise aussi le Parlement européen dans la position préliminaire qu'il a adoptée.

La compétitivité passe par la cohésion

L'industrie fournit à l'Europe plus de 30 millions d'emplois dans toutes les régions de l'Union et elle est l'un des piliers de son autonomie stratégique et de sa cohésion sociale. Il subsiste toutefois des disparités et les écarts se creusent. La baisse de la production et les coûts élevés de l'énergie érodent la compétitivité dans les régions. La fragmentation de la réglementation, les dépendances dans les chaînes d'approvisionnement et une capacité inégale à innover freinent aussi la commercialisation des produits de la recherche, ce qui augmente les risques de désindustrialisation et d'importation.

La transformation de l'industrie nécessite de la part de l'Union européenne une politique industrielle territorialisée pour faire coïncider les investissements avec les besoins des régions, donner la priorité à la décarbonation, moderniser les infrastructures énergétiques, rationaliser les procédures d'octroi de permis et apporter un soutien prévisible à la transition juste, de manière à renforcer à la fois la compétitivité et l'équité.

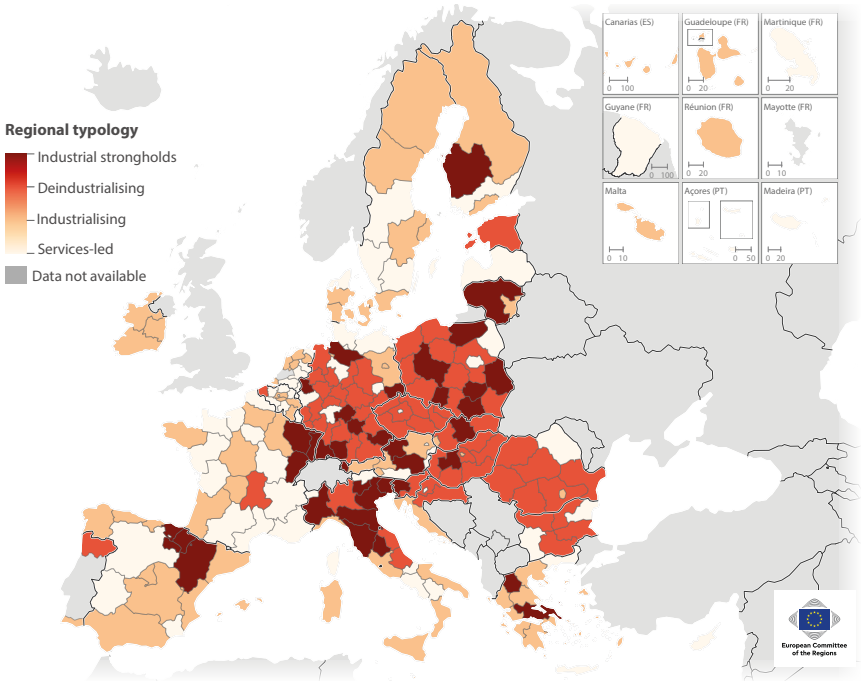

Figure 1 — Évolution de l'emploi dans l'industrie manufacturière de l'UE entre 2019 et 2024, à l'échelle NUTS 2
Type de région 1. Bastions industriels 2. Désindustrialisation 3. Industrialisation 4. Économie de services
Sources: *données d'Eurostat, à partir des travaux de A. Rodríguez-Pose et F. Bartalucci.*

Un exemple local
la Carinthie (Autriche)

Les PME n'ont souvent pas le temps ni les ressources nécessaires pour gérer la complexité d'une demande de financement européen. Pour remédier à cette difficulté, le gouvernement régional de Carinthie a créé le pôle Silicon Alps, un écosystème d'innovation florissant à l'échelle de la région qui regroupe plus de 140 entreprises de l'industrie électronique et leur apporte un soutien sous la forme d'audits structurés, de financements en cascade et de conseils directs.

30 millions
d'Européens dépendent de l'emploi dans l'industrie manufacturière

Pas de sécurité sans résilience

Le changement climatique est une menace pour la sécurité de l'Europe, la santé des citoyens, la cohésion régionale, la compétitivité, les infrastructures et les finances publiques. Dans un scénario où le réchauffement serait de 3 °C, on estime que les vagues de chaleur entraîneraient près de 100 000 décès par an. Le coût des sécheresses est estimé à 9 milliards d'euros par an, tandis que les inondations côtières pourraient causer plus de 1 000 milliards d'euros de dommages d'ici 2100. Les incendies de forêt ont augmenté de 57 % sur les quatre dernières années.

Il y a une asymétrie dans la vulnérabilité des régions de l'Union, qui sont touchées de manière inégale par ces phénomènes. Ces régions ont besoin d'un financement solidaire plus important de la part de l'Union pour accélérer leur adaptation, leur préparation et leur résilience face au changement climatique. Une action efficace suppose également une gouvernance à plusieurs niveaux et une assistance en matière de capacités techniques.

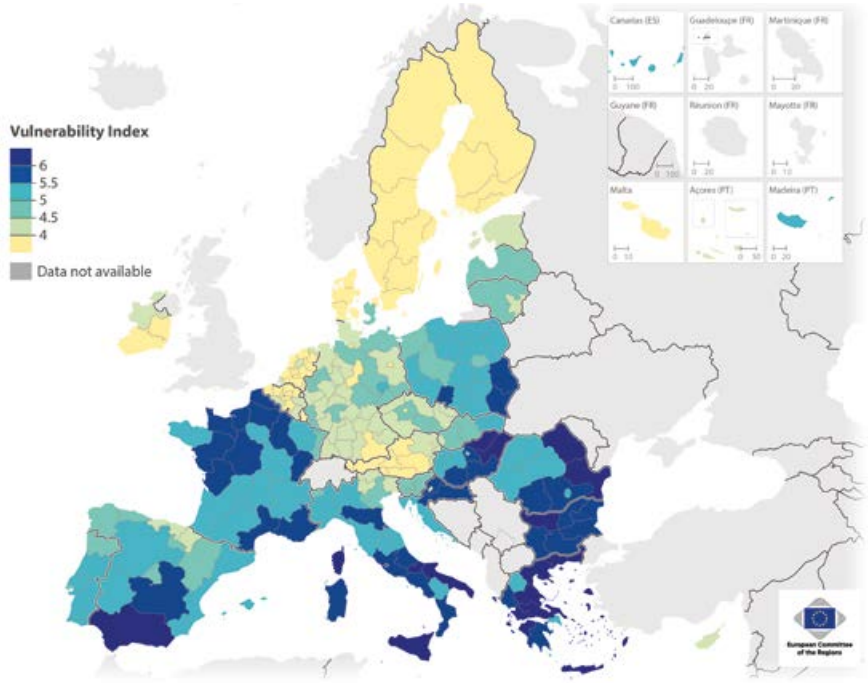

Figure 2 — Vulnérabilité territoriale dans l'UE en 2025, indice de vulnérabilité, à l'échelle NUTS 2 (nomenclature de 2024)
Sources: *Commission européenne, Centre commun de recherche*

Deux exemples locaux

Jelenia Góra (Pologne) et la région de Liberec (Tchéquie)

Les inondations de 2024 ont durement touché la zone frontalière entre la Pologne et la Tchéquie. Depuis ces événements, un financement Interreg a permis à 1 150 pompiers et personnels de secours d'être formés ensemble, de partager des procédures et d'améliorer la coopération transfrontière et le taux de réponse.

Chaque **milliard** d'euros consacré à la résilience dans le domaine de l'eau pourrait créer 16 000 emplois dans l'Union et générer **2.35** euros pour chaque euro investi

Le «Droit de Rester» mis en question

Les changements démographiques creusent les inégalités territoriales partout dans l'Union: près de trois quarts des régions, en particulier dans les zones rurales, devraient connaître une baisse de leur population d'ici 2050. Le déclin démographique réduit l'offre de main-d'œuvre et les recettes fiscales, et la disparition de services essentiels y devient un motif supplémentaire d'émigration. Un exemple frappant est celui des déserts médicaux, caractérisés par un accès limité aux soins de santé en raison des pénuries de personnel et de la concentration des médecins dans les régions métropolitaines et celles qui offrent de meilleurs salaires. Dans le même temps, les régions qui voient leur population augmenter et la plupart des zones urbaines subissent une pression croissante sur le logement et les infrastructures.

Garantir le «droit de rester» nécessite des investissements substantiels dans les emplois locaux, le logement, l'accès aux services essentiels, la connectivité et une bonne qualité de vie partout. La politique de cohésion doit rester forte pour encourager des stratégies intégrées de revitalisation des territoires.

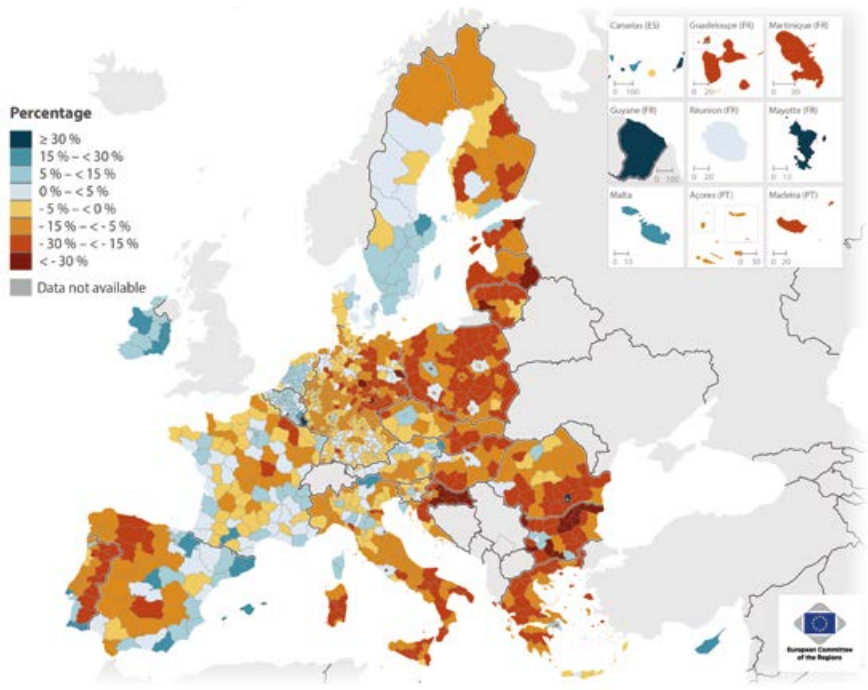

Figure 3 — Variation relative estimée de la population entre 2025 et 2050, à l'échelle NUTS 3 (nomenclature de 2024)
Sources: *données d'Eurostat (codes: proj_25rp5 et proj_25np)*

Un exemple local
la Communauté de Madrid (Espagne)

La population de la région de Madrid est de plus en plus concentrée dans la capitale et sa zone métropolitaine, ce qui accroît les inégalités entre zones urbaines et rurales. Dans le cadre du programme «Pueblos con Vida», la région a investi 155 millions d'euros dans le logement, l'emploi et les services essentiels. Ses 15 mesures ciblées ont aidé les communes de moins de 5 000 habitants à atteindre une croissance démographique de 14 %, mettant en évidence l'efficacité des politiques territorialisées.

135 millions
d'Européens vivent dans des régions prises au piège de la stagnation ou du déclin, surtout dans les zones rurales et périphériques

Rue Belliard/Belliardstraat 101 | 1040 Bruxelles/Brussel | BELGIQUE/BELGIË
Tel. +32 22822211 | www.cor.europa.eu
/european.committee.of.the.regions | /european-committee-of-the-regions
@EU_regions_cities | @EU_regions_cities | @EU_CoR

Découvrir le rapport en détail

© Union européenne, 2026 PDF – QG-01-26-064-FR-N – 978-92-895-4150-3 – 10.2863/8524729